

Office of the Grand Trunk Railway Company of Canada, Montreal.

To the Secretary Treasurer of the Municipality of *Village of St. Guisarde C^o Hochelaga R.*

Notice is hereby given in terms of the Municipal Code of the Province of Quebec and Amendments thereto, Article 720. That the under noted is a statement of the real estate in Land and also the Buildings owned by this Company in the above Municipality, and also the land occupied by the Railway, and that the same is not held or used for speculative purposes but for the actual requirements of the public Railway.

ROADWAY.		VALUE.		BUILDINGS, &c.		TOTAL.		REMARKS.
Amps.	Perch.	\$	Cts.	\$	Cts.	\$	Cts.	
<i>G. T. R. track</i>		<i>2</i>	<i>41325 00</i>				<i>78325</i>	
			<i>parcels</i>		<i>"lib"</i>			

DATED AT MONTREAL.
May 1st 1878

Joseph Hicks
By *Joseph Hicks*
General Manager.

P27/D1,4

70

Valeur du Terrain
du S. F. R.
- 1^{er} Mai 1878 -

Valeur du Terrain
du S. F. R. -
1^{er} Mai 78

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

6 Mai 1878
 Département de la police
 Dépense depuis le 1 Janvier 1878 Jusqu'au Jourd'hui
 pour la nourriture des prisonniers
 et autres petite dépense \$ 6-69. pour quatre Mois
 par le chef

6 Mai 1878
 Dépenses encourues pour le Département du feu
 depuis le premier Janvier 1878 jusqu'à ce jour
 pour la nourriture des chevaux
 Montant \$ 79.86

Dépense à venir pour l'année précédente

Pour le Dépôt feu

pour l'entretien de l'engin \$ 20.84

^{des chevaux}
 pour nourriture et ferrage et autre petite dépense 228,0
 Chamais et éponge pour le nettoyage de voiture 2.0
 Dépense pour l'entretien de télégraphe d'alarme entre 7 a 88

\$ 248,84

Jos. Renaud chef

MONTREAL FERTILIZER COMPANY.

OFFICE, 28 ST. FRANCOIS XAVIER ST.

Montreal, May 14th 1878

Gentlemen

We will undertake to empty all privy vaults & cesspools, by the McCully odorless process for the term of three years at the price of three dollars for 36 cubic feet or under & 9 cents per foot, over that size, provided that we have the exclusive right of emptying them

We are,

Gentlemen,

Your obedient servants

Montreal Fertilizer Coy

per

To
The Mayor & Council of
The Town of St. Cunevoude

Mona Saw Mills



Montreal May 16 1878

Sir-

M^r Renaud Chief of your Fire Dept having asked me if he could draw water ^{at this season} from my water tank for the purpose of watering the streets. I have informed him that you are welcome to take the water during the time the mill is working - as it is only then we are able to pump the same -

Yours Truly
J W Ward
for J H Dufour

To the Mayor
& Council of
St. Cyprien de 3

A

Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers

Messieurs

La présente est une
Supplique adressée à votre honorable
Conseil pour lui demander la permis-
sion de tenir notre rond d'amusements
ouvert les Dimanches durant la belle
Saison présente, afin de diminuer
les dommages que nous ressentons par
le dernier règlement que votre Conseil a
eu juger nécessaire d'adopter pour le
maintien de la morale publique.

Nous avons par avance adhéré
à votre Conseil par une lettre de
soumission qui nous semblait aller
faire désister votre Conseil de sa
détermination de passer tel règlement.

Maintenant vos requérants vous
supplient au nom de leurs familles pour
les pertes qu'ils souffrent à cet effet
de bien vouloir tolérer en leur
faveur pour quelques Dimanches.

Vos requérants prient en sorte qu'aucun
accident ne soit à déplorer, et que le public
ne soit point troublé en prenant les
mesures que vous jugerez nécessaires.

P.S. Plus l'obligation pour nous de payer le terrain loué
à cet effet. Nous supplions votre honorable
Conseil de bien vouloir nous obliger d'une
réponse. Et vos requérants ne cessent de prier

J. Harmondier et
J. Dépaty

1^{er} Juin 1848

Depenses Du Département du feu St. Ruzonde Demois
a partir du 4 mai 1848 jusqu'a 1^{er} juin 1848

	\$	Cents
Chez M ^{rs} Delisle		
4. Mai un Balais de blé-dinde	0	25
5. Bottes de foin @ 14 cent	0	70
10. Do ————— Do —	1	40
5. Poches d'avoine @ 80 cent	4	00
5. Do ————— Do —	4	00
10. Bottes de foin @ 14 cent	1	40
3. Boite de graisse a roue	0	25
1. Ball. de foin 236 lb @ 85 cent 100	2	00
100. lb de son	1	00
50 Do ————— de maniee	0	75
1. Ball. de foin 246 lb @ 85 cent 100	2	09
Total	17	84
28 Mai achetey chez Mr Piche marchand de bois		
1. Ball. de foin de 205 lb @ 85 cent 100	1	64
total Piche & Delisle	19	48

CK

Pis J. Renaud
Chef. Dep^{ts} feu

P27/D1,4

J. Bonand,
Chef Repos feu

P27/D1,4

A *cu*

Village St. Cunequand 15 Juin 1878.

Aux Maire et Conseillers

Messieurs nous avons recu votre lettre dans laquelle il est dit que votre conseil passerait un règlement pour empêcher les amusements du dimanche, tel règlement nous fera certainement un grand dommage, mais nous nous soumettons a votre avis des aujourd'hui, mais ayant résolu de faire des améliorations nous continuerons à jouer pendant la semaine, nous ferons les dépenses nécessaires pour mettre le tout en sûreté

Nous aurons un architecte compétent pour examiner avant la première séance, de plus nous enverrons la Police résider ^à affermer pour tenir la bonne ordre

Nous sommes Messieurs vos Devoués

Joseph Normandin Sidare Député

copie de ses notes des
des hommes ^{inter l'homme} devant agencés
par le conseil sur un conseil
Monsieur sur un jour de férié
de la date Monsieur pour quel
de férié + sur le bon ordre et sur les dépenses
à pour cette forme de police sur la place sur la route
de la place de St. C. nous ^{deux} férié pour nous
de plus un ^{deux} copie de livres par les ou par les
ou ^{deux} ^{deux} ne sont pas dans l'ordre du dit
l'ordre, ni en fait. On a acheté à cet effet

Mairie de Québec
Municipalité de St-Jean-de-la-Rivière
de St-Jean-de-la-Rivière

M. le juge G. J. Laurin
L. H. St-Jean, J. Mar

M. le Maire

Councillors

Il a été l'honneur de vous in-
former que le conseil de cette
Municipalité, à sa session
spéciale, tenue le 19 Juin
suivant, s'est ajournée à
ce jour, le 21 Juin 1878,
à 8 heures précises.

Votre humble



J. M. Rivière
Sec. Trés.

To the Mayor and Councillors
of the Municipality of St. Cuvacord

We the undersigned Proprietors of this Village
having Water supplied from the City of Montreal
beg to state that we are notified that the supply
will be stopped on the first of May next - and
prevents us from letting our Houses - on that account -

We respectfully submit that your Honorable
Members will take our case into your earnest ^{consideration}
and make such arrangements with the City as ^{will} meet
our wants. and we shall ever pray we are about
today -

We are also informed the Plug in Belisart
will also be cut off. -

James P. Mara
Stephen Durocher

M^r Rivier
Rivier et Pilon

M Leduc voudra bien faire toutes
 les démarches nécessaires pour obtenir
 \$1500 de la Caisse de la Ville en déposant le
 montant et ~~donner~~ ~~attester~~ payer le
 Milit de Homier quel pourra rencontrer
 a Bohèmes ^{AM} soit chez Choppeau libraire
 ou chez le Chef Denton

Le M^r Le Maire et les conseillers
 ainsi que le Sec. - Trés. - ne sont aucun
 raison de remettre le paiement de \$1500
 de suite que nous aurions vu en
 acte de suite - C. H. Rivier

M^r Rivest
Rivest et Rivest

M Ledru voudra bien faire faire
les démarches nécessaires pour obtenir
\$1500 de la Caisse de la Ville en déposant le
montant et ~~donner~~ ~~à~~ ~~payer~~ le
Bill de Honor quel pourra rencontrer
à 10 heures ^{am} soit chez Choppeau libraire
ou chez le Chef Denton

Le M^r Le Maire et les conseillers
am^{is} me le Sec. - J'ai - ne sont aucun
raison de remettre le paiement de \$1500
je suis que nous sommes dans un
acte de suite - C. H. Rivest

P27/D1,4

Pétition pour
Empêcher les jeux
d'arquer le
Dimanche

1878

~ 6 Mai 1878 ~

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

Montreal Transportation Company,

Nuns' Building, Foot of St. Peter Street.

Montreal, 24 July 1878

J. Rainville Esq
Sec Treas Ste Cuneysoude

Sir

Yours of 19th is duly recd
In reply I would say that this
Company prefers that the present
water supply should cease at the
earliest possible date - in connection
with their office in your Municipality

Yours^{sr}
Hugh W. Leonard
H.W.

P27/D1,4

Letter 72
Hugh McLeenan
-24 juillet 1878-
Water Supply

Montreal Rolling Mills Company

Montreal July 31st 1875

J. Rainville Esq
Sey - Corporation St Onégonde -

Dear Sir -

As we understand your Corporation
have control of the water supplied through
our pipes by the Montreal Water Works -
we beg to advise that we still retain
the water used by the m. r. m. -
and will agree to pay for such
water as we use & for amount
registered by said metre only -
Your acknowledgement will
oblige.

Yours truly
M. M. Mestier Esq.

You can of course control & be the only
one having access to metre.

P27/D1,4

73

Lettre de Montreal Roll. Mills
pour usage des titres.

-31 Juillet 1878-

Mont Roll. Mills
et J. J. J. J.
pour usage des titres

Attested Village
 Olivier Girard Maire August 10/80

To whom it may concern this
 is to certify that the bearer
 John Champ has been in the
 habit of cleaning water closets
 for the last five years in our
 village have had of no complaint
 of his work

William Deegan. S. B.
 Arthur Prigon, Notaire
 J. Payette

Antoine Page
 Michael Carrall.

Je soussigné certifie avec plaisir que
 John Champ, qui est résident dans ce
 village, a fait mon ouvrage à ma sa-
 tisfaction, et c'est le meilleur marché
 que les gens de Montréal

St. Cunezonde 10 Aout 1880

J. Payette

P27/D1,4

M^{rs} C. F. Lalonde

Mari St. Cunejond

74
Municipalité de
Stampt pour les
restes de la
dissolution
1878
— 10 Août 1878 —

Montreal 12 Aout 1878.

Mon Honneur Le Maire & Messieurs
Les Conseillers de la Municipalité
du Village de St-Cunegonde

Messieurs

Comme la Corporation de
la Cité de Montreal a relevé le
meter et les tuyaux a l'eau d'une de
mes maisons portant le No 72
Rue Cassol - - je désirerais
avoir l'eau pour la même maison
et prie votre Conseil de vous a
passer un meter et tuyaux
nécessaires pour donner l'eau
a ma maison No 72 Rue Cassol
Je promets par les présentes
que je paierai les frais de
l'ouvrage - et de l'eau

^{de}
Louis & David
marque

O. Aproux Lemais

75

Requête de Louis David
pour provisionnement
d'eau

~ 12 Août 1878 ~

Requête

de

Louis David

Reçue en 12 Août 1878

pour provisionnement
d'eau

76

Procès verbal d'assemblée

pour organiser une compagnie de pompiers volontaires

-12 Août 1878-

Procès verbal d'assemblée pour organiser une compagnie de pompiers volontaires le 12 août 1878

Assemblée pour Règlement de Pompier

12/8/78

A une assemblée tenue chez l'hôtel de ville de St. Augustin le 9 août 1878 à 8 heures P.M. M^r Narcisse Moreau agit comme président et M^r L^v. Ducharme comme secrétaire. Il est proposé par M^r L^v. Ducharme secondé par M^r Jas. St. Denis qu'une comité composé de M^{rs} St. Fortin, Narcisse Moreau, A. P. Bowden, du moteur et du second soit chargé de préparer et de soumettre au conseil un règlement pour la compagnie de pompiers volontaires en vue de se former.

Et l'assemblée la journe ^{adopté à l'unanimité} sine die
Narcisse Moreau prés.
L^v. Ducharme
sec. pro temp.

A une assemblée du comité chargé de préparer un règlement pour les pompiers volontaires, tenue le 12 août 1878 à St. Augustin chez M^r N. Moreau. M^{rs} St. Fortin, A. P. Bowden, Jas. St. Denis, Narcisse Moreau et L^v. Ducharme.

M^r A. P. Bowden préside l'assemblée et M^r L^v. Ducharme agit comme secrétaire.

Le règlement ci dessous est adopté

- Règlement
- Art. 1^{er} Le nom de la Compagnie sera Compagnie de pompiers volontaires de St. Leonce.
- 2^{me} La Compagnie se composera de douze (12) membres.
- 3^{me} Les membres de la Compagnie seront soumis aux ordres de leur capitaine.
- 4^{me} Le Capitaine recevra les ordres du chef de la brigade régulière.
- 5^{me} En cas de grande incendie les volontaires auront le contrôle de la deuxième branche.
- 6^{me} Les échelles seront sous le contrôle de la Compagnie.
- 7^{me} Les volontaires devront être munis de ceintures, de clips, de casque en cuir, le tout propre à l'usage de pompiers, par et aux dépens de la Corporation.
- 8^{me} La Compagnie en sus de ses douze membres aura un Bugle et le bugle sera fourni par et aux dépens de la Corporation.
- 9^{me} Une cloche devant sonner l'alarme sera donnée par le fil télégraphique sera mise sur l'hotte de ville et entretenue par et aux dépens de la Corporation.
- 10^{me} La Compagnie tiendra des assemblées régulières tous les 1^{er} Mercredis du mois dans l'Hotel de ville et ces assemblées seront présidées par un des

Officiers de la Compagnie.

M: Fortin Suggère de Lormet
 Ce règlement sera + précédé du
 Comité du feu
 St. Leonce le 12^{me} Août 1878.
 Alphonse Bourdon
 Ar. Ducharme Sec. pro temp.

Parvment Lowm Compans
 Montreal 13th August 1878
 To Charles F. Lalonde Esq,
 Mayor of St-Camégarde
 Sir

With respect to the petition
 of Mr Compsean our agent
 presented to the Council of St-Camégarde
 in relation to the drain in front
 of our houses on Workman street
 (formerly St-Basile) - ~~Due~~ to the
 actions of the Chief of police in causing
 us damage in drawing away our
 tenants. I beg leave to state
 that we will hold the Council
 responsible for all damages
 arising therefrom - & that we
 require the drain in the street
 to be repaired immediately
 & the conduct of the Chief of
 police to be examined with a
 view to be punished if such
 conduct as it complained
 of

I am
 Yours truly
 George B. Meunier
 Secretary. Meunier

Murt⁷⁷ agent
- 13 Aug/78 -
- draw of Prof

Reboudin
1515 Ave 18/8

P27/D1,4

78
Lettre de P. Birmingham
- Re -
Evaluation de ses propriétés
- 21 Août 1878 -

Montréal Aug 21/78
Raimville Esq
et P

Dear Sir I called at your office
the other day to ascertain the
taxes on my property and find
them down for \$9⁰⁰/₁₀₀, which
I consider is excessive, when
you consider the great de-
preciation that has taken place
in Real Estate in this municipality
even during the last year.
The reduction in rents has
been almost fifty percent.
I think it only just that a
corresponding reduction should
be made in the taxes -

P. Birmingham
21 août 78

A house that I formerly
 rented for \$7⁰⁰ per month,
 this year brings only \$4⁰⁰, a
 two ornaments that I rented
 before for \$11⁰⁰, this year
 give only \$8⁰⁰, and the tenants
 will not remain in them
 during the winter, by reason
 of their not being heated -
 therefore I trust that you will
 be kind enough to lay my
 case before the Council & that
 they will see the justice of
 making some reduction -
 Even when property was more
 valuable, I have had to pay
 very high taxes & this year

the rents do not really cover
 expenses for repairs, insurance
 &c &c -

I am
 Dear Sir
 Yours very respectfully,
 Patrick Birmingham

St. Leonard Aug 26 - 1878
 To The Mayor and Council
 of the Municipality of St. Leonard
 Gentlemen

I hereby beg to enter my protest
 against the excessive value placed on my property.
 The property was fairly valued
 on the old valuation Roll, but on the new one
 it is excessive, having been increased from \$2800
 of last year to \$3800 equal to 36 per cent, an
 increase that is out of all reason.

If all the properties were valued
 in the same proportion, which they are not, it
 would be of little consequence but valuing small
 properties alone, at more than Market Value.

will make the taxes on them so burdensome, that
the owners will be forced to sell at a sacrifice
and leave the town

I trust - Gentlemen you will
take a favourable view of the protest
and do justice in the case

respectfully yours
Mrs John Williams

corner of Bine & Wilson
Street

79

Lettre de M^r J. Williams

RR

Exposition de ses propriétés

22 Août 1878

M^r John Williams

22 août 78

St. Bonifacio May 26th - 1878

To the Mayor and Council
of the Municipality of St. Bonifacio
Gentlemen

I hereby beg to enter my protest
against the excessive value placed on my property.
The property was fairly valued on the
old valuation roll, but on the new one it is excessive
having been increased from \$1750 of last year to \$2700
equal to 54 per cent, an increase that is out of all
reason. If all the properties were valued in the
same proportion, which they are not, it would
be of little consequence, but valuing small properties
alone at their market value will make the

Taxes on them so burdensome, that the owners
will be forced to sell at a sacrifice and leave
the town

I trust Gentlemen you will
take a favourable view of the protest
and do justice in the case

I have the honor
to be Gentlemen

Yours
William Webster

23 William Street

W. Webster

26 April 78

80

Lettre de M. W. Webster

- Re -

Évaluation de ses propriétés

- 26 April 1878 -

press upon you the fact that such property should be valued for assessment at no more than it would bring if at a forced sale for cash. I therefore submit that these lots should all be reduced to, say at most, \$400⁰⁰ each though \$300⁰⁰ would be quite as much as they should be valued at. Then again all these houses are greatly over-valued, at 6% on your valuation is a good deal more than the nominal rent asked for them & very much more than is realized from them. Take, for instance, no. 701 on Cadastres place, an old house on Delisle Street, which you valued at \$1,500⁰⁰ while \$1,000⁰⁰ would be quite as high as it should be valued. The other houses are not over-valued to so great an extent as this one but all are far too high, and I sincerely trust you will see your way to reduce the valuations, upon an average taking all together, ~~to~~ at least 25 per cent all around.

Yours respectfully
 J. H. Baker
 Executor of the late Wm. Workman
 & for A. M. Delisle

Montreal Aug 28th 1878

To His Worship the Mayor
 and the Councillors
 of the Municipality of
 the Village of St. Cyprien.

Dear Sirs.

In behalf of the Executors of the late Wm. Workman & of A. M. Delisle I beg to ask your serious and careful attention to what is undoubtedly a very great over-valuation of their real estate in your municipality. In the first place, it seems quite too bad that they should be called upon to pay taxes on the great number of vacant lots held by them, at a valuation of \$500⁰⁰ each, while there is absolutely no sale for them & while if forced on the market they would not bring anything like that price. While we do not for a moment pretend that property bringing no income should be exempt from taxation, we do humbly
 press

P27/D1,4

81
Lettre de M. de La Rivière
- Re -
Évaluation de leurs propriétés
- 28 Août 1878 -

diligent & M. de La Rivière
28 août 78

Canada Marine Works,

Montreal, 29th August 1878.OFFICE
601 ST. JOSEPH STREET.

J. Rainville Esq.,
Secretary - Treasurer
of the Municipal Council of the
Village of St. Augustin P.Q.

Sir,

With reference to the new Valuation Roll of the Municipality of the Village of St. Augustin, which has been advertised to be open for examination until the 31st instant, I hereby beg to apply to the Municipal Council to amend the said Roll in so far as it regards the valuation of my property, which valuation I consider to be excessive and unjust.

My property in the Municipality is peculiarly situated - having a large superficial area with a very small Street frontage - the whole of my frontage on St. Joseph Street being only about 295 ft. while I am assessed on an area of 260,000 square feet. In order to make my land available and to put it on the same footing as other properties in the Municipality, Streets would have to be made through it, and maintained at the expense of the Municipality, and of course the spaces of ground necessary for such Streets should not be assessed. My property, in its present shape, has never cost the Municipality one single dollar, nor does it entail any expenditure whatever, either in the way of roads, water, or anything else. It therefore should certainly not be obliged to pay more than its equitable proportion of the expenses of the Municipality; and it should not be valued more than other similar property in the Municipality, i.e. at the rate of about thirteen

2.

fourteen cents per square foot. I have also to complain of the quantity of land entered in the Roll as the basis for valuation — the valuers having included the Basin or water space.

Referring to the rental entered in the valuation roll as being paid this year by tenants I beg to inform you that Messrs. E. E. Gilbert & Co. pay \$2000. rent for the whole property occupied by them, a large portion of which is situated in the City of Montreal. Messrs. Seymours & Co. leased the premises they occupy when land was much more valuable than it is now, so that the rent they now pay (at the closing year of their lease) is no criterion of the present Annual Value.

Trusting that the Municipal Council will take my complaint into favourable consideration, and amend or alter the said valuation roll so as to deal fairly and justly with me, and at the same time not losing sight of the fact that a portion of my property is used for industrial purposes affording reasonable grounds for exemption from taxation,

I have the honor to be

Sir,

Your most obedient Servant

E. E. Gilbert

82

Lettre de A Causton
Re
Catastration des propriétés
-29 Août 1878-

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature and notes at the bottom of the page]

Lettre de A Causton
Re. Evaluation de
ses propriétés
29 août 78

1878

To the Mayor & Councilors
of the Village of St-Camille
Gentlemen -

The Provincial Loan Co
object to the valuation of the
following properties -

Bonaventure Street

Nr 429, 430 - \$ 5000 - should be \$4000
- 427 + 428 - 4500 should be \$3500

Prokman Street -

Nr 544 - \$ 4000 should be \$3000
Nr 684 - 4000 should be \$2800

Nr 629, 631, 632, 635 - \$ 6000 -
should be \$ 5000 -

Nr 591, 592 + 594 - \$ 5000 - should
be \$4000 -

I request that the valuations
be reduced to the amounts
stated

29th August 1873
George Bellin
Secretary - Masnie

83
Lettre de la Provincial Loan Co
Re
Évaluation de leurs propriétés
- 29 Août 1878 -

Provincial Loan Co
29 août 78

P27/D1,4

A Son Honneur le Maire
 & Messrs Les conseillers du village de
 Ste Genevieve.

Messieurs M. le Juge C. J. Bowser,
 m'a chargé de protester contre
 l'évaluation de ses propriétés,
 tel qu'évalués dans le dernier
 Rôle d'évaluation.

Il serait consentant à ce que
 son grand terrain portant n^o 586,
 resté exempt de taxes sur le vieux
 Rôle, à \$11,830.00.

Je suis humblement soumis
 Ste Genevieve 30 Août 1878.

J. P. Rivest

78
 16
 24000
 10

38000
 20
 7500

P27/D1,4

- 84 -

Lettre de l'Hon. J. G. Casault

- Re -

Évaluation de ses propriétés

- 30 Avril 1878 -

Hon. J. G. Casault

30 Avril 1878

recu et 19 Sept 78
19 Sept 78
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.

10 Sept 1878
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.

St. C. Cunigonde. 16^{de} pp.
A. Hon. Honneur le
Maire et Messieurs les
Conseillers de la municipalite
St. Cunigonde

Messieurs: depuis
longtemps deja j'ai fait des
plaintes au chef de Police de
la municipalite pour certains
maisons qui sont contraires
a la sante publique et qui
sont causee par des lieux d'aisance
en mauvais ordre, et n'ayant
aucune satisfaction de la
part du chef de police, je ma

recu ce 19 Sept 48.
19 sept 78
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.

10 Sept 1878
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.
M. J. J. J. J. J.

St. Cunegonde. 16 Sept 78
A. Hon. Honneur le
Maire et Messieurs les
Conseillers de la municipalite
St. Cunegonde.

Messieurs: depuis
longtemps deja j'ai fait des
plaintes au chef de Police de
la municipalite pour certains
maisonnes qui sont contraires
a la sante publique et qui
sont causee par des lieux d'aisance
en mauvais ordre, et n'ayant
eu aucune satisfaction de la
part du chef de police, je me

dresse à sous Messieurs pour
savoir si il y a quelqu'un
dans la municipalité qui serait
chargé de voir à ce que rien
ne soit contraire à la santé
ou si j'aurais droit de m'adresser
au chef de la police.

Comme propriétaire, je paye
mes taxes et jerois par cela avoir
droit de demander les secours
de la police quand ce n'est
pas injustement.

Votre très humble ser-
viteur
F. Leblanc

dresse à vous Messieurs pour
savoir si il y a quelqu'un
dans la municipalité qui serait
chargé de voir à ce que rien
ne soit contraire à la santé
ou si j'aurois droit de m'adresser
au chef de la police.

Comme propriétaire, je paye
mes taxes et jerois par cela avoir
droit de demander les secours
de la police quand ce n'est
pas injustement.

Votre très humble ser-
viteur
F. Leblanc

Office of the
 Colonial Building and Investment Association

21 St. Bonaventure Street.
 Near Victoria Square.

Montreal, 23 Sept. 1878

Quiville Esq Secy Treas
 Dear Sir

With reference to our conver-
 -sation relative to the Brewster
 House. I beg to say. we will
 give you the House and four
 lots of land on which it stands
 for the sum of Seven thousand
 five hundred dollars. payable
 at the end of ten years or sooner
 if you wish. Interest semi-
 -annually at Six per cent.

I am dear Sir

Yours truly

W. Maltby Secy

Chas. Cassin

Col Rudday Co

86

Office de la Colonial
Building Ass. pour la
maison Brecoster.

~ 23 Sept. 1878 ~

M. Rudday
Sept 1878

Office de La Colonial Buid
ding association pour
la maison Brecoster.
23 sept 78

Board of Health

City Hall

Montreal September 25th 1878

To his Worship the Mayor of St-Bunegonde

Dear Sir

It has been thought desirable to forward to you, copies of by-laws in force in this City, relating to contagious diseases, scavenging and nuisances.

Had the death rate from small-pox in the City last week been proportionate to that of your Municipality it would have reached the large number of two-hundred. Probably this would have been the case but for the precaution taken here by the appointment of public vaccinators who make a house to house visitation and vaccinate free of charge all who are willing to adopt this preventative. The success attending this action has been most marked and satisfactory. Not a single case of undue inflammation has been reported. This is probably to be attributed to the care of the physicians employed and the character of the lymph used, the latter having been recently obtained from the Kaiser. The Board will be happy to furnish you with a supply of this lymph that you may be enabled to commence vaccinating in your Municipality. It will afford ~~the~~ pleasure to instruct your Officers in the method practised here for disinfecting premises in which contagious diseases occur.

The danger of burying high soil in the
sheds

Sheds and yards of inhabited premises must be
apparent, and from evidence sent to our Health
Office, it is feared, that this is frequently done
in St Cuneonde. The Board would strongly
recommend, that some odourless process for
employing privy vaults, should be insisted on,
and a by-law passed, which would prevent such
dangerous results to Public Health.

You may rely upon the hearty cooperation
of this Board in every measure whereby the
health of your Municipality can be improved.

The Board desire me to convey to you
their due sense of your personal courtesy and
frankness at the interview on Tuesday last

I am
Dear Sir
Your obedient Servant
J. C. Radford
Secy

87

Lettre des Bourgeois de St
de Montreal

20th Sept. 1878

Lettre de conseil relatif
au monument
25th Sept 78



Montreal 3 Sept. 1878

To the Mayor
Council of St. Cunegonde

Dear Sir

I am instructed by the Road Committee to advise you that a scheme for the drainage of the Eastern portion of the Municipalities of Notre Dame de Grace, St. Cunegonde, St. Henri, and the West portion of the City of Montreal into the present general system of drainage of the City is in contemplation, and that the Municipality of Notre Dame de Grace have consented to bear their portion of the cost according to Law. I am also instructed to ask you, in the event of those works being carried on, if your Municipality will agree to the said works being constructed and to bear your legal portion of the cost of the same.

Yours respectfully
G. D. Murray
City Surveyor

Lettre de
Crowley

Recue le 19 Sept 1878

Crowley
1878

88

Lettre de la boîte de
Montreal pour égarer
le Village St. Guisgoude
- 30 Sept. 1878 -

Lettre de ~~Montreal~~ la boîte
Montreal pour égarer
le village St. Guisgoude
30 sept 1878

P27/D1,4

Messrs. le Maire et Conseillers du Village
de Ste Genevieve

Attendu que Mr. G. N. Ducharme a été
nommé auditeur en remplacement de
Mr. J. A. Fortin.

Attendu que Mr. Ducharme a été nommé
à cette charge à une assemblée régulière.

Attendu qu'il est très bien qualifié pour
remplir les différents devoirs de cette charge.

Attendu que sa conduite passée laisse croire
qu'il remplira cette charge avec fidélité.

Nous soussignés propriétaires ne pouvons
que regretter que vous soyez, ce soir, appelés à
reconsidérer la nomination de Mr. Ducharme
et nous espérons que, sous ces circonstances, en justice
pour lui et pour nous, le Conseil ratifiera cette
nomination.

Le M^r. Brown

Et nous ne cesserons de prier

Ste Genevieve 27 Octobre 1878.

A. Piché

Joseph Desparois

Honoré et Denis

Félic Desparois

Louis Lemarche

Messime Deslar

Palvère Ledue

M^r. R. Lamontagne

J. B^e Laprairie

J. Fr^{id}. Daigneault

Louis Roy

Gilbert Leroux

William Sutherland

G. Leconte

Meo Doucet
 Mrs Bennett
 J White
 Pierre Demers
 James Saffley
 A. Bonin
 J. Larive
 Mr. Dore
 Mr. Wally
 Mr. Fauteux
 J. Major
 M. Brunette
 Mrs Xavier Lepere.
 Hyacinthe Lepere.
 Henry Elliot
 Martin O'Neill
 Jos Beauchamp
 E. Beauchamp
 P. Roddert
 John Doult
 Procué Piché

27 Oct 1878 -

Reguete de
 Shekham
 Comm
 Cunctan

29/10/78

Montreal Rolling Mills Company

Montreal 21st November 1878

C. F. Lafonde Esq^r Mayor and the
Corporation of S. G. Groulx & Co.

Gentlemen:

We beg to have you enclosed a copy of
receipt from the Montreal Water Works showing
that we have paid them for all the water
used at our Works to 10th October 1878 - since
then the only water used there has been
a small quantity for drinking purposes.

As the Canal is to be emptied early
next month any work done during the
coming winter at our Works must be by
water from the Montreal pipes - We
therefore beg to notify you that agreement with
arrangement with M^r Lafonde - We shall
endeavour to have a meter placed at
our Works at once so that all water used
will be properly measured, and that
the Company will be responsible only
for such water as passes through
said meter.

Requesting your acknowledgment

Yours truly
Wm. Water Street

P27/D1,4

⁹⁰
Killing Hill
water supply
1878
21 Novembe 1878

No. 490.

COPIE du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil
Exécutif, en date du 26 Novembre 1878.
approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le
3 Décembre 1878.

Sur l'approbation d'un règlement
du Conseil Municipal de St-Cunégonde.

L'Honorable Solliciteur Général, avec
un mémoire en date du vingt six
novembre courant (1878) soumis
au Conseil un règlement du Conseil
municipal du Village de St-Cunégon-
de, Comté d' Hochelaga, passé le dia-
sept Octobre dernier, et portant le
numéro quatorze (14), lequel ré-
glement autorise ledit conseil à
faire un emprunt de Soixante
mille piastres (\$60,000); —

Jusqu'à ce que les formalités prescrites par
la loi paraissent avoir été accom-
plies dans la passation du susdit
règlement du Conseil Municipal
du Village de St-Cunégonde, l'Ho-
norable Solliciteur Général re-
commande qu'il soit approuvé.

A l'Honorable Secrétaire de la Province.

Etc., Etc., Etc. }

Le Comité concourt dans cette recom-
mandation et la soumet à l'ap-
probation du Lieutenant-Gouver-
neur.

(Certifié)
Signé: Félix Fortier
Greffier du Comité

Département du Conseil Exécutif
Bureau, 29 mai 1879
Miroir copie
de l'original de record
dans ce département
Félix Fortier
Greffier Exécutif

3/12/78

Ordre du Comité
approuvé le 29 mai
Mo 14.
3 dec. 75

91
Ordre en Conseil
approuvé le Règlement N° 14
- 3 Dec. 1878 -

PROVINCE DE QUEBEC.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Quebec, 11 Décembre 1878.

No. 1643/
178.

Monsieur,

Au sujet des réglemens
N^{os} 11 et 13 du conseil municipal de Ste. Cune-
gonde soumis à l'approbation du Lieutenant
Gouverneur, j'ai ordre de vous dire que l'article
637^o du Code Municipal (41. 42 Vic. ch. 10. Sec. 23)
exige que tout règlement qui oblige les propriétaires
à payer une compensation pour l'eau fournie
par une municipalité, soit approuvé par les
deux tiers des électeurs propriétaires de la muni-
cipalité. Le certificat d'approbation du règle-
ment N^o 13 du Conseil du Village de Ste. Cune-
gonde, donné par le secrétaire trésorier, déclare
que ce règlement a été approuvé par les deux
tiers des votes enregistrés. Ceci n'est pas suffi-
sant; il faut qu'il soit approuvé par les deux
tiers des électeurs propriétaires de la municipalité,
ainsi que prescrit par l'article ci-dessus cité.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur.

J. J. Jolicoeur

Assistant Secrétaire

J. Raimville, Cur
Sec. Trés.
Ste. Cunegonde
Cte. d' Hochelaga

P27/D1,4

92

Lettre du Sec. Provincial

- Re -

Les Réglemens n^{os} 11 & 12

- 11 Dec. 1878 -

11 Dec/78

Lettre du Sec. Provincial

Re Les Réglemens n^{os} 11 & 12

11 Dec 1878

P27/D1,4

J. W. HOYSRADT, President.

OFFICE OF THE

S. R. RAY, General Manager.

M. R. CLARK, Superintendent.

Clapp & Jones Manufacturing Co.
MANUFACTURERS
OF
Steam Fire Engines.
For Cities, Towns &c.
WATER WORKS



Hudson, N. Y. Dec 17th 1878
A. Salonda

St Augustine, P. R.

Dear Sir -

We have forwarded to the Cash. of the Bank of the People at Montreal a receipt for the interest due the 15th on 5 Notes given by the Village of St. Augustine, amounting in all to \$4200. for Fire Engine & Horse & see the notes bearing int at 7% per annum payable annually at "La Banque du Peuple".

Yours truly
Clapp & Jones Mfg Co
W. H. Clifford

P27/D1,4

93 93

Lettre de Clapp & Jones

- Re -

Les billets pour la pompe
à incendie

- 13 Dec. 1878 -

Lettre de Clapp & Jones

Re. les billets pour

la pompe à incendie

13 dec 78

Shubert

Clapp & Jones

L'Article 637 du Code Municipal tel qu'amendé pourvoit à ce que "tout règlement pour obliger les propriétaires, locataires ou occupants à payer telle compensation pour l'eau, avant d'avoir force et effet, doit être approuvé par les deux tiers des électeurs propriétaires de la municipalité, et par le lieutenant-gouverneur en Conseil."

Question: — En demande comment cet article doit être interprété; a-t-on voulu exiger les deux tiers absolu des électeurs propriétaires ou les deux tiers seulement des votes enregistrés sur tel règlement?

Opinion: — Pour bien saisir la portée de cet article il est important de le mettre en rapport avec les articles 671-680-324-315-316-291 du même Code.

On voit par l'article 671 que l'approbation dont il est question doit être donnée en assemblée publique et par la tenue d'un poll à cet effet. Or, du moment que l'approbation doit être ainsi donnée en assemblée publique, on n'a pu avoir en vue que les membres ou ceux faisant partie de cette assemblée, et par conséquent les deux tiers des votes enregistrés. Il me semble que ceux qui ne prennent pas la peine d'aller enregistrer leurs votes sont plutôt censés approuver le règlement, puisque ce règlement est fait par le Conseil leur mandataire, et qu'appelés à l'approuver ou à le désapprouver ils restent muets

muet. Comment donner une autre interprétation à la loi puisqu'en vertu de l'article 324 il est ~~de~~ de voir impérieux pour le président de l'assemblée de clore le poll s'il s'écoule une heure sans qu'il soit enregistré de voix. En faisant ainsi un devoir aux électeurs municipaux d'enregistrer leur vote avec diligence et en les privant du droit de voter en cas de négligence, l'intention a évidemment été de ne tenir aucun compte des ~~ses~~ retards tardifs.

Les articles 680, 315, 316 & 291 fournissent encore un argument dans le même sens, puisque pour voter, par conséquent pour avoir qualité pour approuver ou désapprouver le règlement il faut avoir payé ses taxes municipales. Interpréter la loi autrement serait lui donner un sens qui en détruirait les effets, car il est souvent impossible de faire voter les deux tiers des contribuables, il pourrait même arriver que plus d'un tiers fussent disqualifiés pour ne pas avoir payé leurs taxes.

Au reste quand la loi dit que le règlement devra être approuvé par les électeurs municipaux on entend sans difficulté que cela veut dire la majorité des électeurs votants à l'assemblée, pourquoi alors ferait-on une différence ne dirait-on pas que lorsque la loi requiert l'approbation des deux tiers cela veut dire les deux tiers des votants. Evidemment il n'y a pas plus lieu de distinguer dans un cas que dans l'autre. Je suis donc d'avis que dans l'espèce actuelle la loi n'a voulu exiger que les deux tiers des votes enregistrés par les électeurs propriétaires.

Montréal 16 Décembre 1878

J. H. Bégin
avocat

94
Opinion de
F. S. Biéque sur l'inter-
prétation des $\frac{2}{3}$ des
électeurs propriétaires
~ 16 Dec. 1878 ~

Opinion de F. S. Biéque
sur l'interprétation de
les $\frac{2}{3}$ des électeurs propriétaires

P27/D1,4

Copie

COPIE du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil
Exécutif, en date du 24 décembre, 1878,
approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le
26 Décembre, 1878.

No. 534

Sur l'approbation d'un règlement du Conseil
Municipal du Village de Ste. Cunigonde.

L'Honorable Secrétaire de la Province, avec un mémoire en
date du vingt trois décembre courant, (1878), soumet au Conseil
un règlement du Conseil Municipal de Ste. Cunigonde
comté d'Hochelega passé le douze Aout dernier, et por-
tant le N.º douze pour pourvoir à l'établissement d'un
aqueduc dans le dit Village.

Qu que les formalités du Code Municipal ont été
remplies, et vu le rapport de l'honorable Solliciteur
Général du vingt et un décembre courant, l'honorable
Secrétaire recommande que le susdit règlement du
Conseil Municipal du Village de Ste. Cunigonde
soit approuvé.

Le Comité concourt dans cette recommandation,
et la soumet à l'approbation du Lieutenant-Gou-
verneur.

Certifié
(Signé) Félix Fortin
Greff. Cons. Ex.

A l'Honorable

Etc., Etc., Etc. }

95
ordre en conseil
approuvant
le Règlement N^o 16
pour l'Equival
Le 6 Décembre 1878

P27/D1,4

M^r Corbeil
 1878.
 Demande de Paiement.
 - 28 Dec 1878 -

Montreal 28 Dec 1878

Au Maire & Conseillers
 Village Ste Cunigonde

Messieurs

Comme il m'est
 encore due la Balance de \$ 70⁰⁰
 pour le temps que j'ai rempli
 les fonctions de Juge de Paix au
 village Ste Cunigonde; je vous
 prie de vouloir bien me remettre
 cette somme le plus tôt possible.

J'ai retardé à vous en faire
 la demande, pensant que vous
 m'en auriez fait la remise
 sans que je sois obligé de
 vous notifier.

Comme vous devez vous rappeler
 vous m'avez voté \$ 150⁰⁰ par
 année, j'ai fait mon année

Corbeil

et j'ai reçu seulement la
somme de \$75 cinquante et
quinze piastres, qui n'est que la
moitié.

Veillez donc bien me payer
la balance, autrement je
serai obligé de poursuivre.

Une réponse immédiate
m'informant de vos intentions
sur ce sujet

Obligera beaucoup
Votre serviteur
François Corbeille
N° 45 Carré Chabillez.

A Son Honneur le Maire &
à Messieurs les Schévins de la
Cité de Montréal

L'Humble requête du
Conseil Municipal du Village
de Ste Genevieve, en pareil respec-
tueuxment.

Que vu que la Compagnie dite
 The Montreal Rolling Mill Company
 se trouve dans l'impossibilité de
 faire marcher ses manufactures
 situées dans ce village, attendu que
 le coup de l'eau lui qui usagé ac-
 tuellement par la dite Société,
 soixante cents par mille gallons,
 ainsi qu'il a été ^{appris} repris par
 la dite Compagnie, est trop élevé.

Attendu qu'en laissant ces
 manufactures arrêtées, un grand
 nombre de travailleurs, habit de
 ce village qui de la dite
 Montréal, resteront encore sans
 emploi.

Le pétitionnaire demande
 à votre honorable corps de vouloir
 bien fournir l'eau à la dite Com-
 pagnie à raison de 20¢ par 1000
 gallons, telle qu'elle est fournie aux
 manufactures à Montréal. La
 quantité d'eau ainsi fournie ne
 veut être constatée au moyen de
 Dames

compteurs. que cette campagne a fait
passer sur leur tuyau d'approvisionnement
paranent, Par ce moyen votre Com-
pseil procurera de l'emploi à un
grand nombre de travailleurs ré-
sidant dans la partie ouest du
faubourg St. Joseph de votre
Cité, & un grand nombre de
St. Bernigande.

Notre pétitionnaire vous
prie de vouloir bien faire droit
à cette demande qui est autant
pour l'avantage de vos citoyens
quy des siens propres,
Sto

P27/D1,4

⁹⁴
Duplissata
de la requête
à l'entente de
Maurice
pour avoir
l'eau de la
1000 gallons
par
Rolling Mill

Copy.

Public Works, Canada,
 Chief Engineer's Office
 Montreal 7th January 1878.

Sir

I have the honour to inform you in answer to your Communication No 42.651 of the 5th instant, enclosing an application from the Municipal Council of the Village of St. Cunegonde, Co. of Hochelaga, P. Q. for permission to lay water pipes across the Laehne Canal, that there is no objection to granting the permission applied for, providing the pipes are placed above Brewster's Bridge at the same depth below Canal Bottom as those of the Montreal Water Works, which is about 3 feet below the line to which the Canal is to be excavated for 15 feet depth of water, providing also that the Municipality of St. Cunegonde give the Department the necessary guarantee that they have sufficient means at their disposal for such an undertaking, which if commenced this Winter, must be completed before the water is let into the Canal next Spring.

Before any permission is granted, the Council should be called upon to furnish

A. Braum Esq
 Secretary
 Ottawa

furnish a sketch showing the proposed loca-
tion of the pipes, which should be approved
of by this Office

If the work is proceeded with, it should
be subject also to the approval of the Depart-
ment.

I have the honour to be
Sir
your most obedt Servant

Signé) G. P. Paillargé
Asst. Chf. Engr. P. W.
C.

Application No 71.617
Dec 24/77.
returned herewith.

Lettre de Bureau des
Services du Gouvernement
M. Engagé pour le service
Le 24 Janvier 1878

98
Lettre de Bureau des
Services du Gouvernement
Reçu
M. Engagé pour le service
Le 24 Janvier 1878

Travaux Publics, Canada.
Bureau de l'Asst. Ingénieur en Chef.
Montréal 26 Janvier 1878

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que l'Honorable Ministre des Travaux Publics du Canada, désire que j'aie une entrevue avec le Conseil de la Municipalité de St. Cunégonde pour discuter les conditions nécessaires avant d'accorder à la dite Municipalité la permission demandée de poser un tuyau d'alimentation pour l'eau, sous le Canal Lachine.

Dans un rapport que j'ai adressé au Secrétaire des Travaux Publics, à ce sujet, le 7^{me} du courant, j'ai indiqué quelles devaient être ces conditions, c'est pourquoi je vous inclus copie de ce rapport afin que le
Chs. F. Lalonde, Cur
Maire de St. Cunégonde
No: 816 Rue St. Joseph,
Montréal

Conseil en pleine connaissance et
décide immédiatement si ces conditions
lui sont acceptables.

Aussi-tôt que je connaîtrai
la décision du Conseil, je dois en faire
rapport au Ministre.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur
Votre très obéissant Secrétaire.

G. F. Dailairge
Ass. Ingénieur en Chef.
Tras. Pub. Canada.

P27/D1,4

- 98 -

Lettre de Bureau des
Jugements du Gouvernement

- Re -

Travaux sous le Canal LaSalle

- 26 Janvier 1878 -

Lettre du Bureau

P27/D1,4

100
receu c. de la paroisse

reféré au comité
de police

Jas. Duval

- 5 Janv. 1878 -

A Son Honneur
le Maire, et les Con-
seillers de la paroisse
St^e Cunégonde.

Messieurs

Je tiens de plusieurs
citoyens de la paroisse
que la place de chef
de police et de la bri-
gade du feu va être
sous peu vacante dans
la paroisse St^e Cunégonde.
Si cela est vrai je vous
offre mes services et
j'espère pouvoir vous

donner satisfaction sous
tous les rapports, car
j'ai acquis dans la force
de police de la cité de
Montréal, à peu près
tout ce qu'il faut de
de connaissance pour
m'acquitter de mon de-
voir d'officier de police
et comme mécanicien
de pratique je suis à
la portée de m'acquit-
ter aussi du devoir
de chef de la brigade
du feu. Si vous
concentez à me confier
ces charges, Messieurs,
je m'efforcerais, veuillez
le croire, de mériter
votre bienveillance
par un zèle et une
exactitude qui ne

démentiront jamais
Je suis avec un
profond respect, Messieurs
Votre très humble
Serviteur

Montréal

5 Janvier 1878

Joseph Duval

Rue Delisle No 123

N.B. Le ne parle
point de salaire il
sera facile de s'entendre
avec le conseil

A

Charles F. Lalonde Curier, Maire de la Municipalité de St^e Cécile, dans le District de Montréal, ou à aucun des Conseillers de la dite Municipalité.

Le, sursigné, William Lehouette, de la Cité de Montréal, pouvant parler et écrire aussi bien l'Anglais que le Français, et est muni de bons certificats attestant sa conduite passée, et ayant servi pendant un certain temps comme chauffeur à la Montreal Water-Works, et de plus comme homme de police de St^e Cécile.

Si S. Honneur de vous offrir mes services pour être employé comme chef de police de votre Municipalité, et ce aux prix que vous jugerez convenables.

Je tout respectueusement soumis

William Lehouette

Montréal, 30 Janvier 1878

P27/D1,4

¹⁰⁷
Requiesce Wm
Choquette
Par Chef de Police
requis au saint
de Paris Police
- 30 Jan. 1878 -

P27/D1,4



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

Montréal, 27 Sept 1878.

A qui de droit,

Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de recommander le porteur M^r Charles T. Poirier -

Depuis que nous le connaissons il nous fait que nous donnons les plus grandes preuves d'honnêteté, d'industrie et de savoir-faire, qui le rendent sous tous les rapports, recommandable et digne de confiance -

En conséquence nous formons les plus grands souhaits pour son succès, et nous serions heureux d'apprendre sa nomination comme Chef de Police, de Ste Cécile.

George Surry

A. Nadeau
A. P. Poirier

P27/D1,4

C. J. ¹⁰³Fournier
Recommandation
Pour Chef de Police

~ 2 Sept. 1878 ~

Village of St Gabriel, Sept 27/78.

To Whom it may concern

We take much pleasure in recommending the bearer Mr Chas J. Poirier for the position of Chief of Police.

He has been in the employ of the Village of St Gabriel as such, since February last & has given perfect satisfaction in every way. - He is most exact in the fulfilment of his duties & we therefore entertain no doubt whatsoever in his giving entire satisfaction to his future employers.

Edward McNamee Mayor

Clive Guard Chairman Police

Thos McLeonomy Councillor

P27/D1,4

Recommandation
Favreux
de
C. F. Poirier
2 Sept/78

St Gabriel, 28 Sept 1878

A
 M. M. Le Maire & Conseillers
 De St Boniface

Messieurs

Permettez moi de faire application pour la place de Chef de Police de votre municipalité. Afin de vous renseigner d'une manière satisfaisante sur mon compte permettez moi d'inclure les certificats que vous trouverez dans la présente lesquels j'ose espérer seront de nature à vous assurer que je suis digne et parfaitement qualifié à remplir la position que j'ai l'honneur de solliciter auprès de vous.

En passant je me permettrai seulement de vous faire remarquer que je possède les deux langues française & anglaise de manière à les parler et les écrire à peu près indifféremment; que je suis âgé de 35 ans & père de famille, & d'une stature de 5 $\frac{11}{16}$ pieds.

Espérant que vous vous rendrez à ma demande.

P27/D1,4

J'ai l'honneur de ~~de~~
demander Messieur

Votre très humble serviteur

C. Poirier

C. P. Poirier
1878
Emplois
28/1/78

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

Montréal 30. Septembre 1898

Au Son honneur Le Maire et Messieurs
les Echevins de Ste Cunegonde.

Messieurs
Ayant appris que la place
de Chef de police de votre Municipalité
sera bientôt vacante, je prends la liberté
de faire la présente application pour la
remplir. Je crois remplir toutes les conditions
voullus pour un tel emploi.

Je possède une assez bonne éducation
dans les deux langues Anglaise & Française
et j'appartiens à la force de police
de la Cité de Montréal depuis longtemps.
Pour références Messieurs vous aurez la
bonté de vous adresser à M^{re} Penton
Chef de police à laquelle j'appartiens et
qui vous dira sur mon compte toutes les
informations que vous pourrez désirer.
Espérant que vous voudrez bien prendre la
présente demande en votre sérieuse consi-
dération. Je demeure Messieurs

Votre Fils humble Serv^t.

Arthur Richard
Constable de police

N^o 131 Rue St. Constant
Montréal

#104
Arthur Richard

Demande de
lastrang de
chef de Police

- 30 Sept. 1878 -

P27/D1,4

105

Requie de
C. Bombardier
pour ^{Chief de Police} ~~Constable~~
- 30 Sept 1878 -

A M Lémire et

A Messieurs les
Conseillers du Village ^{Cunigonde} ~~Mepicor~~

Je prend la liberté de solliciter
de votre conseil la place
de Chef de Police et du Rec
dans le cas ou vous voudriez bien
accepter une demande j'ai confiance
que je pourrai remplir cette
mission de manière a vous
donner complete Satisfaction

Je Suis
Constant Bombardier
Homme de Police de la
Ville de Montreal
30 Septembre 1878

105

Requie de
C. Bombardier
pour ^{Chef de Police} ~~Conseiller~~
- 30 Sept 1878 -

A M^r L^e m^r et

A M^r M^r les
Conseillers du Village ^{de} Cunigonde
M^r M^r

Je prend la liberté de solliciter
de votre Conseil la place
de Chef de Police et j'ajoute
dans le cas ou vous voudriez bien
accepter une demande j'ai confiance
que je pourrai remplir cette
mission de manière a vous
donner complete Satisfaction

Je suis
Constant Bombardier
Homme de Police de la
Ville de Montreal
30 Septembre 1878

Ste. Cécile 7 Jan. 1878

Messieurs,

Je prends la liberté
de vous offrir mes services comme
employé dans le département de
police ou de feu.

J'ai été employé pendant plusieurs
mois dans le département de police
de la ville de Montréal dont je tiens
du sergent le certificat ci-joint.
Si cette offre peut vous être agréable,
soyez persuadés, Messieurs, que je remplirai
fidèlement l'occupation dont
vous m'aurez chargé.

Veuillez me croire, Messieurs,
Vr. dévoué

Maxime Deslauriers.

P27/D1,4

Montreal 4 Janvier 1878

Messieurs

je connais
Monsieur Maxime Delaurier
pour un homme tranquille
sobre et poli. il a été sous
vraie conduite pendant plusieurs
Années et je puis vous dire qu'il
est toujours composé comme
un brave et digne homme
qui a rempli ses devoirs
avec fidélité.

Maxime Beauchamp
Sergt. de la Cité Palais
Montreal

P27/D1,4

¹⁰⁶⁻
recensement
de police
Maxime Deslauriers

Montréal 4 Février 1878.

Aux Maire & aux Echevins de la
Corporation du village de S^{te} Genevieve,
-fonde, District de Montreal.

Messieurs,

Desirant me placer
dans le Bureau de la Corporation du
village de S^{te} Genevieve, pour
m'adresser à vous pour obtenir une
place comme pompier.

Je parle correctement l'anglais
et le français & possède toutes les
qualités requises pour remplir cette
charge avec avantage.

Je puis fournir des certificats
touchant ma conduite.

J'ose esperer que vous voudrez
bien prendre ma demande en
consideration & m'accorder la
faveur de me donner l'emploi
que je vous demande.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre très humble serviteur

Aphonse Racette

Registe de
-187-
Aphonse Racette
Pompier
retrouvé le 14/10/78.
Reçu au service de police

Nous certifions que Mr Alphonse
Rauette qui est père de famille, est
un homme intelligent, sobre &
honnête.

Joseph Naud Premier Gardien N^o 6 Station
Sévère Godin Pompier
Charles B. Doyeois Pompier
François Laforte pompier
Napoleon Peltier pompier N^o 6 Station
Alphonse Naud pompier
John Barberi Fireman
John Naud fils N^o 8 Fire Station
Joseph St Pierre N^o 8 Fire Station
Alfred Donais N^o 8 Fire Station
Charles Touché N^o 2 Fire Station
James Gilbert N^o 2 Fire Station
Joseph Lower Salvage N^o 2
Robert Smith Salvage N^o 2
Thomas Mangan Salvage N^o 2

A Messieurs le Maire & MM. les conseillers
du village de Ste Genevieve.

Messieurs

Ayant appris que vous étiez
sur le point d'engager des hommes pour
servir comme tambours & carabattes,
j'ai eu l'honneur de vous en parler comme
il se peut.

Je me suis vu depuis quelques années
je me suis vu rendu utile dans la
fabrication de papier, sans rémunération,
& que par là j'ai acquis de l'ex-
périence, & ainsi je ne puis le
seul support de ma famille mère
j'espère que vous voudrez bien
m'engager dans votre troupe
général de papier & police,
espérant une réponse favora-
ble

Je demeure
à Messieurs

Votre très humble serviteur
Alexis Ouellet

Ste Genevieve
8^e Février 1878.

P27/D1,4

Reçu de
Alphonse Audette pour
pension de
le 8 Février 1878.
refuse au comité
Police.

- 109 -

Requete de
Ed. Trépanier
pour Constable
- 26 Sept 1878 -

E. Trépanier

Septembre 1878
M^{re} Cunygonde & C^o

A Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers de
M^{re} Cunygonde.

Monsieur,
Ayant appris que vous étiez
pour former une nouvelle
force de police prochainement
je fais application en vous
demandant les certificats que
vous desirerez avoir les
recommandation d'un
homme sobre et de
tempérance. Et... et qui
pourra vous rendre un
devoir irriprochable.

Je suis
V^{re} tout dévoué
Edouard Trépanier.

- 109 -

Requie de
Ed. Trépanier
pour Constable
- 26 Sept 1878 -

E. Trépanier

Septembre 1878
S^r Cunigonde & C

A Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers de
S^r Cunigonde.

Monsieur,
Ayant appris que vous étiez
pour former une nouvelle
force de police prochainement
je fais application en vous
donnant les certificats que
vous desirer avoir les
recommandation d'un
homme sobre et de
tempérance. Et... et qui
pourra vous rendre un
devoir irréprochable.

Je suis
V^{re} tout dévoué
Edouard Trépanier.

A son Honneur le Maire, & @
Messieurs les Conseillers, du Conseil
Municipal de St. Cunejonde

L'Humble requête de Alphonse
Mathieu, gentilhomme, des cité et
district de Montréal

Exposé respectueusement

Qu'il désire obtenir un emploi
dans la force de Police, de la Municipalité
de St. Cunejonde -

Qu'il est sobre, honnête & actif
actif, connaît les deux langues
Anglaise & Française, & qu'il est
justifié sous tous rapport à remplir
la charge; qu'il sollicite -

Qu'il est prêt à fournir des
recommandations satisfaisantes
pour appuyer sa présente requête -
si on l'exige.

St. Cunejonde 30 Septembre 1878

A Mathieu

Ran.

Requête de
Alphonse Mathieu

Comme Comptable

30/9/78

Montreal 7th Octobre 78.

à Son Honneur.

Mons. Le Maire.

Et Mes Les. Concellles.

Messieurs.

Comprenant quil ya Situations Vacante.
Comme Policeman, et Compier dans votre Municipalité
de St. Cuthbert. Alors je me presse de vous envoyer
mon application. Eyant mener les chevaux depuis ma
bas âge. Je crois que je pourai vous rendre un compte
Satisfaisant de ma Conduite. Et de faire mon devoir -
fidèlement et j'obtiendrai tout recommandations necessai-
re. des Messieurs. La ou j'ai été employé jusque présent.

Je vous prie Messieurs
De bien vouloir penser a moi. -

Votre Tres Respectueux Serviteur

Josint. Diragon.

Montreal 7th Octobre 78.

À Son Honneur.

Mons. Le Maire.

Et Mess. Les Councillés.

Messieurs.

Comprenant qu'il ya des Situations Vacantes
Comme Policeman. Et Pompier dans votre Municipalité
de St. Cuthbert. Alors je me presse de vous envoyer
mon application. Espant mener les chevaux depuis ma
bas âge. Je crois que je pourrai vous rendre un compte
Satisfaisant de ma Conduite. Et de faire mon devoir -
fidèlement et j'obtiendrais tout recommandations necessari-
es. des Messieurs. La ou j'ai été employé jusque présent.

Je vous prie Messieurs
De bien vouloir penser à moi. -

Votre Très Respectueux Serviteur

Jacques Diragon.

P27/D1,4

- 111 -

Requête de Fact. Inq. n^o
pour constable

~ 7 Oct. 1878 ~

A Monsieur le Maire
 ou
 Messieurs les Conseillers
 de
 La Corporation du Village de St^e Genevieve

Messieurs

J'ai l'honneur
 de vous exposer qu'ayant exercé la charge
 de Constable durant environ trois ans au
 Village de la Côte St^e Louis et dernièrement
 au Village de St^e Louis du Mile-End et ayant
 cessé d'exercer la charge à cause de la dé-
 termination prise par ce dernier Village de ne
 plus employer de Constable régulier, je suis
 prêt à contracter un nouvel engagement.

Dans le cas où votre Corporation aurait
 besoin d'un Constable, je prends la liberté
 de vous offrir mes services.

Des certificats de moralité, de capacité et
 des Références pourrout vous être fournis au
 besoin.

Espérant que vous prendrez mes offres
 en favorable considération, lorsque l'occasion
 se présentera de faire un engagement de
 Constable -

Je demeure
 Avec considération
 Messieurs

Votre très dévoué serviteur
 Moïse Bastien

Coteau St^e Louis 7 Octobre 78

-112-

Requite de
M^{lle} Bastien
comme Coustable

~ 7 Oct. 1878 ~

P27/D1,4

- 113 -

Requête de
Phil. Lefebvre
pour Constat
7 Oct. 1878

1878
St. Gungond / Octobre
à son Honneur le Maire
et Messrs. les Conseillers
du Village de St. Gungond

Messrs. votre
Municipalité ayant besoin
d'homme de pied vous
m'obligez beaucoup en
m'acceptant comme tel

En faisant vos
obligés votre très
Philias Lefebvre

- 114 -

Requête de F. D.
Papineau pour
Comptable

~ 7 Oct. 1878. ~

À M. le Conseil de la paroisse de
St. Cuneonde

Très humble Requête de
F. D. Papineau du Village de St. Cu-
neonde.

Exposé respectueusement.

Qu'il est un citoyen de cette mu-
nicipalité depuis bientôt douze
années

Qu'il croit posséder les qua-
lités requises pour entrer dans la
force de police de cette municipa-
lité.

À ces causes il vous sup-
plie humblement de vouloir
bien pourvoir cette présente
requête en considération, et

P27/D1,4

l'octroyant, le nommer un des
hommes du corps de police de
votre municipalité, et ne cessera
de prier.

est de

J. D. Pineau

St. Cenege de 7 Octobre 1878

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

Montréal 14 Mars 1878

à Messieurs le Maire & les Conseillers de
Ste Geneviève.

Messieurs.

Nous avons l'hon-
neur de vous offrir à faire les
travaux de pose de tuyaux de
l'eau sous le Canal à l'achine suivant
le projet Massé pour la somme
de cinq mille cent soixante neuf
dollars (\$5169.⁰⁰)

Nous avons l'honneur
d'être

Vos très humbles
Chas Berge & Cie

Montréal, 19 Mars, 1878.

A Messieurs le Maire & les Conseillers
de St. Simeon.

Messieurs,

Nous avons l'honneur
de vous offrir à faire les travaux
de pose de tuyaux de l'eau
sous le Canal Lachine suivant
le projet Walbank pour la
somme de Six mille quatre cent
dix-sept \$ 6417.⁰⁰/

Nous avons l'honneur
d'être

Vos très humbles
Chas. Bergeron & Co

P27/D1,4

¹¹⁵
Bergery & Cie
Soumission pour Ajourner
sous le Canal Lachine
- 19 Mars 1878 -

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

Montreal
March 19th 1878

To the Mayor & Councilors
of St Cenevide

Gentlemen -

We the undersigned hereby propose to construct the aqueduct under the Laehive Canal according to the Plans & Specifications of Mr Wallbank Provincial Surveyor & Civil Engineer now on view at the Office of the Secretary Treasurer of St Cenevide for the sum of ~~Three thousand~~ ~~Eight hundred~~ dollars (\$3,800⁰⁰) We will guarantee to have the work completed by the 1st of May 1878 under the forfeiture of the sum of two thousand dollars (\$2,000⁰⁰) for which we will give security; Rock excavation & ~~of \$1,500~~

We are gentlemen

Yours Obedt-Servants
Geo. D. Bernier & Co.

P27/D1,4

116
Penegette
Souscription pour l'usage
sous le Canal Lachine
- 19 Mars 1878 -

Montreal March 19th 1878

To the Mayor and Councilors
of St. Cunegonde

Gentlemen

We hereby offer to perform
the necessary Work in laying the
Water Pipes accroust theachine
Canal according to the Plans and
Specification of J^m Walbank Esq
on view at the City Hall of
St. Cunegonde for the sum of
Three Thousand Dollars
($\$3,000^{00}$)

We are Gentlemen
Yours Respectfully

J. C. Boffey & Co

117

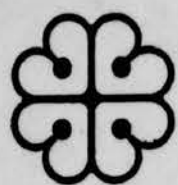
2. Soumission de F. C. Roffey & Co
pour la pose des bagues sous
le Canal Lachine

- 19 Mars 1878 -

Roffey & Co

P27/D1,4

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

Village Ste Cunegonde
19 Mars 1878

Nous soussignés proposons
de faire tous les travaux et fournir
tous les matériaux requis pour
la construction ou la pose d'un
double rangée de tuyaux sous
le Canalachine pour l'égout
projeté pour le Village Ste
Cunegonde, le tout d'après les
plans et spécifications qui se
trouvent actuellement au bureau
de l'Ingénieur de la dite mu-
nicipalité pour la somme de
cinq mille neuf cent trente neuf
Dollars \$ 5939.¹⁰⁰

Pour des tuyaux de seize pouces
16" — cinq cent quatorze dollars
\$ 514.¹⁰⁰ De plus

P. Lamotte & Co

118

Lamothe & Co

Souscripteurs pour travaux
sous le Canal LaChine

-19 Mars 1878-

Village Ste Cunegonde 19 Mars 1878

Nous soussignés proposons de
faire tous les travaux et fournir
tous les matériaux requis pour
la construction ou la pose d'une
double tranchée de tuyaux sous
le Canal LaChine pour l'aqueduc
projeté du Village Ste Cunegonde
le tout d'après les plans et spé-
cifications qui se trouvent actuel-
lement au Bureau de M. Massy
Gen. Ingenieur, pour la
somme de cinq mille neuf cent
cinquante six dollars \$5956.⁰⁰
pour le projet N°2 et
pour le projet N°1 six mille
cinq cent trente deux \$6532.⁰⁰

P. Lamothe & Co

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

119

Soumission de
A. Girard, pour travaux
sous le Canal Lockville
-19 Mars 1878-

Pinas

Montreal 19 Mars 1878.

M. le Maire et les Conseillers
de la Corporation de St. Louis
Messieurs

Je propose de faire tous les
travaux concernant les excavations, tranchées, remparts,
traverses pour supporter les tuyaux destinés à être posés
dans le Canal Lockville, et les remblais des dits tuyaux,
et me conformer à toutes les clauses relatives aux plans
et devis, dressés par M. A. Musy, pour la somme
de onze cent cinquante piastres (\$1150.⁰⁰) pour le dit
projet N^o 2 bis. J. P. P.

Vote tout obéissant.

Osmale Girard
No 126 Rue St. Ferdinand
Village St. Henri.

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

119

Penas

Soumission de
A. Girard, pour l'ouvrage
sous le Canal Lockville
- 19 Mars 1878 -

Montreal 19 Mars 1878.

M. Le Maire et les Conseillers
de la Corporation de St. Cinqpoint
Messieurs

Je propose de faire tous les
travaux concernant les excavations, tranchées, remparts,
traverses pour supporter les tuyaux destinés à être posés
dans le Canal Lockville, et les remblais des dits tuyaux,
et me conformer à toutes les clauses relatives aux plans
et devis, dressés par M. A. Musy, pour la somme
de onze cent cinquante piastres (\$1150.⁰⁰) pour le dit
projet N^o 2 bis. J. P. P.

Votre tout obéissant.

Emile Girard
No 126 Rue St. Ferdinand
Village St. Henri.

Montréal 19 Mars 1848

M^r. Le Maire et les Conseillers
de la Corporation de Cinquante
M^{rs}. Messieurs.

Je propose de faire tous les travaux
concernant les excavations, tranchées, remparts, traverses
pour supporter les tuyaux destinés à être passés dans
le canal Lachine, et les remblais des dits tuyaux et me
conformes à toutes les clauses relatives aux plans et devis,
dressés par l'ingénieur en charge M^r. A. Massy: pour la
somme de douze cent cinquante piastres (\$1250⁰⁰) pour le
projet nos.

Votre tout obéissant.

Amable Péard
no 126 Rue St Ferdinand
Village St Henri

P27/D1,4



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

120
 - Robt Parker
 Soumission pour travaux
 sous le Canal Lachine
 - 19 Mars 1878 -

Montreal 19 March 1878
 To the Mayor & Councilors of the Municipality
 of St. Marguerite
 Gentlemen
 The undersigned do hereby offer
 to perform all the work
 required for the laying of
 two water pipes across the
 Lachine canal in accord
 ance with the plans &
 specification for a lump
 sum of Four thousand three
 hundred dollars \$4300⁰⁰ to begin immedi-
 ately & complete the work
 satisfactorily & without delay
 Robt Parker
 11 Demergana St Montreal

Montréal 19 Mars 1878

A. Massy & Co

Monsieur

Nous vous proposons
de faire les embranchements en fonte
pour l'Aqueduc du Village Ste Anne
suivant les plans, comme suit: -

No. 1. projeté pour la somme de Sept
Cents Dollars (700.00)

No. 2. projeté pour la somme de Cinq
Cents Dollars (500.00)

Le tout livré sur les lieux avec une
couche de vernis, 15 jours après
la date de l'ordre.

Très obligeamment

Day & Ellis

J. P. Huet

P27/D1,4

121
Sommation de M. M.
Day & Deblois
Jours d'usage sous le
Canal Lacharrie
- 19 Mars 1878 -

Day & Deblois

Montréal le 19 Mars 1878.

A M^r: le Maire & ^{les} Conseillers de Ste Geneviève

Messieurs.

Nous les soussignés, nous nous engageons, par les présentes, à construire l'aqueduc sous le canal àachine, selon le plan et les spécifications, de M^r: W^m: Walbank "Provincial Land Surveyor and Civil Engineer" qui sont maintenant soumis au public aux bureaux de l'Hotel de Ville de Ste Geneviève pour la somme de \$ 34 000⁰⁰ tous le rock sera abbatu verge extra Guy Polh la verge

Nous vous prions, Messieurs, de nous croire vos très dévoués.

Cyprien Desrosiers
Ste Geneviève

¹²²
Lumville Kg
Souris pour sous regard
sous le Canal Lachine

- 19 Mars 1878 -

P27/D1,4

123

Soumissionnaire de
Louis Payette
pour tuyaux sous le
Canal Lachine

19 Mars - 1875 -

A Messieurs

Le Maire et les Conseillers
du Village de
St Cuvogonde

Je m'engage à poser
les tuyaux sous le Canal de Lachine
suivant le projet de M Massy
pour \$ 5300⁰⁰

suivant le projet de M
Wallbank pour \$ 6500⁰⁰
J'ai l'honneur

Louis Payette

Louis Payette

P27/D1,4

Agents for
KNOWLES' STEAM PUMPS
STURTEVANT'S BLOWERS AND EXHAUST FANS
C. B. ROGERS & CO., WOOD WORKING MACHINES
WOOD & LIGHT, IRON WORKING MACHINES
NATHAN & DREYFUS, INJECTORS
H. PRENTISS & CO., TAPS AND DIES
UNION STONE CO., EMERY WHEELS
HILL, CLARKE & CO., BOSTON
JUDSON GOVERNORS.

DOMINION MACHINERY DEPOT,
654 CRAIG STREET,

R. H. Buchanan & Co.

General Machinery Dealers,

Montreal, March 19th 1878

A. Massey Esq
Contractor
Montreal

Dear Sir,

In regard to supplying the pipe for the
St Cunequide Water Works as shown us this morning -
I would say we will furnish all the pipe - fully tested
equal to a column of water 400 ft high - laid with lead joints -
and re-tested after being laid - the first project for 7/2"
per lb. or \$7.50 per 100 lbs. the 2nd project 8/2" or \$8.50 per
100 lbs. If the order is given to us at once we will
have the pipe complete by the 24th of April next

Will have pipe ready
in about 2 weeks or before
if possible.

Yours truly
R. H. Buchanan Esq

P27/D1,4

1214

Proposition de
M. M. R. H. Buchanan &
pour l'usage du
Canal Lachine

~ Mars 19, 1878 ~

R. H. Buchanan

Conditions auxquelles
E. A. Genereux, Louis
Molleux, fils, & autres feront
un Aqueduc pour approvisi-
onner d'eau la Ville de St. Henri
et le Village de St. Cunegonde.

25 ans
1^o La ville de St. Henri et le
Village de St. Cunegonde accorde-
ront aux dits Genereux, Molleux
& autres le privilège exclusif
de poser des tuyaux ou conduits
sous les rues et places publiques
de leur municipalité respective
et le droit de placer sur le
sol tous accessoires nécessaires
au bon fonctionnement du
dit Aqueduc.

30 ans
2^o La prise de l'eau du
dit Aqueduc sera obligatoire
par tous les habitants des deux
municipalités et le prix en
sera établi et basé sur le
prix du loyer, et sur la même
échelle du tarif actuel de
Montréal; mais tout habitant
payant un loyer de quarante
ou au dessous paiera six
piastres d'eau par an.

3^o Les dites corporations
auront le droit de faire poser
aux tuyaux du dit Aqueduc
autant de bornes-fontaines
qu'elles jugeront à propos en
en payant le coût et l'entre-
tien.

4^o Les dits Généreux, Mollieur & autres seront tenus de fournir de l'eau aux dites Corporations pour l'arrosage des rues, l'exercice des pompes à incendies et l'extinction des incendies et de faire aussi promptement que possible, dès que l'alarme d'aucun incendie sera donnée, de la vapeur pour faire mouvoir leurs pompes et donner à l'eau une pression d'au moins 75 lbs. au pouce carré durant tels incendies.

5^o Les dites Corporations devront payer pour l'usage de l'eau comme il est dit en la section précédente, une somme de cinquante mille piastres en debentures des dites municipalités portant intérêt à 6 1/2 % par an à dater du moment que les dits Généreux, Mollieur & autres auront acheté les tuyaux en fonte nécessaires pour construire le dit Aqueduc. ~~éponges~~

6^o Sur la demande des dites corporations les dits Généreux, Mollieur & autres seront obligés de tenir l'eau du dit aqueduc à une pression constante de 60 lbs. au pouce carré en

une somme annuelle
de mille piastres en sus
(des cinquante mille men-
tionnées ci-haut)

7^o Les dits Geneveux, Molleur
& autres ne seront pas tenus
de passer des tuyaux, ni d'appro-
visionner d'eau les habitants
d'aucune partie de rue lorsque
le tarif ne donnera pas un
revenu annuel équivalent
à dix pour cent de la valeur du
dit ouvrage et des matériaux
fournis dans telle partie de
rue.

8^o Les dites corporations au-
ront le droit d'acheter le dit
aqueduc en aucun temps
après le 1^{er} Janvier 1903 en
payant aux dits Geneveux
Molleur & autres une somme
dont l'intérêt à 6% représentera
le revenu annuel du dit
aqueduc. lequel revenu
annuel sera établi en
prenant la moyenne du
revenu annuel des trois
années consécutives durant
lesquelles le dit aqueduc
aura donné le plus

évaluation

21 - 3000

12

4

2

¹²⁵⁻
Saurmestean pour
acquies
de G. A. L... et L. M...
et autres.
~ 1878 ~

de Gen... Mol...
et autres
1878

10000

4000

6

6 1/2

10000

10000 - 100

10 1/2

7 3

5

10 3/4

15

Séance du Comité des feu tenue le
2 Janvier 1878
Présent M. Payette, Président
C. H. Lalande, Hon. C. J. Gagnon, S.
Delisle, St. Martin & Jas. Luttrell,

Il est résolu que l'ingénieur
E. Petit, pourvu de certificats
suffisants, de ses propriétés comme
ingénieur doit à partir prochain
(7 Janvier courant).

Résolu que M. le Président M.
Payette & St. Martin, soient autorisés
à acheter un cheval pour la pompe
pour les meilleures conditions pos-
sibles.

Résolu que l'entrepreneur de l'éclairage
fait mentionné qui a accepté
de l'opération de la première année de
son contrat, cette corporation se char-
gera de son éclairage.

M. Payette Président Comité feu.

¹²⁶
Rapport du comité
des Jura
du 2 Janvier 1878.

adopté le 7 Janv. 78.

Seance du comite de l'eau
 tenue le 9 Mars 1878
 Present. Le President M^r Morin
 & les conseillers. C. F. Lalonde,
 S. Delisle, F. Payette, P. H. Demault,
 & J. Martinson,

Les commissaires suivants
 pour la passerie temporaire
 dans le canal, savoir:

De Charles Berger, plan M ^r M ^r	# 4669-00
" " " " " Walbank	6417-00
- Louis Payette " M ^r M ^r	5300-00
" " " " " Walbank	6500-00
- Henry Langue & Co " " "	5200-00
Lambert & Co " M ^r M ^r (1)	6532-00 6766-00
" " " " " (2)	5855-00 6739-00
Plus pour tuyaux de 6" # 574-00	
Plan Walbank	25939-00
Robert Parker " "	4300-00
P. C. Boffey & Co " "	3000-00
Amable Pelard - M ^r M ^r	1150-00
Cyprien Desnoyville Walbank	5400-00
Chas. D. Renninger & Co " "	3800-00

Resolu unanimement que la
 commission de M^r Charles Ber-
 ger pour la passerie de # 4669-00
 soit acceptee, & que le contrat de
 ancrage de la passerie soit approuve
 immediatement, suivant les speci-
 fications & plans de A. M^r

¹²⁷
Rapport
du
Comité de l'eau
Pas de tuyaux
dans le canal
Lachine
19 Mars 1878.

P27/D1,4



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

Séance du comité des chemins
 tenue le 21 Mai 1878.
 Présents M. le Président J. J.
 Martineau, & les conseillers C. F.
 Lalonde, H. Anonim, S. Delisle & L. D.
 Demant. Paruant quorum
 Résolu que 200 gradiers & les
 travaux par les employés, soient
 achetés par le conseil des bourgeois.
 Julien Martineau

129

Rapport du Comité des Chemins
- 21 Mai 1878 -

Comité des Chemins
21 mai 78

21 mai 1878

P27/D1,4